



DELIBERATION

2022/27

**CREATION D'UN RESEAU DE MARCHES DU TERROIR
EN THIERACHE**

L'an deux mille vingt-deux le 22 juin, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représenté : 1, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Jean-Luc EGRET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

Depuis plusieurs années, le PETR du Pays de Thiérache est engagé sur la thématique de l'agriculture et de l'alimentation durable. Après une réflexion sur la préservation du patrimoine bocager, puis sur l'agriculture dans son ensemble, le Pays a choisi de porter un projet global de gouvernance alimentaire. Cela s'est traduit par la définition d'un « Plan Alimentaire Territorial » (PAT) et l'embauche d'un chef de projet dédié, en 2018.

Le PAT est aujourd'hui décliné en 6 axes :

- Promouvoir et valoriser les produits locaux ;
- Développer une agriculture durable ;
- Animer un Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL) ;
- Sensibiliser à une consommation locale et durable ;
- Agir pour l'accès de tous à une alimentation de qualité ;
- Augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective scolaire.

Depuis la crise sanitaire, les marchés se sont démultipliés sur le territoire, entraînant un certain mécontentement de la part des producteurs qui ont vu leur chiffre d'affaires se diluer. Pour faire face à cette problématique et apporter de la cohérence et de la lisibilité sur le territoire, une réflexion sur la création d'un réseau des marchés du terroir en Thiérache a été initiée en 2021. Quatre réunions ont eu lieu avec les organisateurs de marchés afin de mettre au point une convention pour la création de la marque « **La Thiérache fait son marché.** »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE la création d'un réseau des marchés du terroir en Thiérache et de la marque « La Thiérache fait son marché »

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220622-27_2022-DE